

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RIGIDBNY
TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
LE MARDI 21 MARS 2023 - 19 H 00,
À la Caserne Centrale de Bécancour
(8275, boulevard Bécancour, Bécancour)

Étaient présents pour les municipalités :

Madame François Page	Aston-Jonction
Monsieur Claude Lefebvre	Baie-du-Febvre
Madame Lucie Allard	Bécancour
Monsieur François St-Germain	Grand St-Esprit
Monsieur Sylvain Jutras	La-Visitation-de-Yamaska
Madame Suzanne Vachon	Manseau
Madame France Trudel	Nicolet
Madame Sandra St-Amour	Saint-Célestin Paroisse
Monsieur Denis Croteau	Saint-Célestin Village
Monsieur Pierre Carignan	Sainte-Cécile-de-Levrard
Monsieur Alexandre Robert	Sainte-Eulalie
Madame Ginette Deshaies	Sainte-Marie-de-Blandford
Monsieur Michel Veilleux	Sainte-Monique
Monsieur Guy Dupuis	Sainte-Perpétue
Monsieur Yvon Potvin	Saint-Pierre-les-Becquets
Monsieur Marc St-Louis	Saint-Sylvère
Madame Patricia Lebel	Saint-Wenceslas
Monsieur Mathieu Lemire	Saint-Zéphirin-de-Courval

En l'absence des délégués de St-Léonard-d'Aston, Ste-Sophie-de-Levrard et Wôlinak. Formant quorum sous la présidence de Madame Céleste Simard, déléguée de la Municipalité de Lemieux et présidente de la Régie.

Était aussi présent : Monsieur Mario Lacroix (Directeur général et secrétaire trésorier)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Madame Céleste Simard souhaite la bienvenue aux administrateurs et la réunion débute à 19h00.

2023-13 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Madame Sandra St-Amour
Appuyé par Monsieur Guy Dupuis
Il est unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

2023-14 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2023

Sur une proposition de Monsieur Denis Croteau
Appuyé par Madame Ginette Deshaies
Il est unanimement résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 21 février 2023 tel que rédigé.

Adopté

INFORMATION GÉNÉRALE

- Explications sur les composteurs de bois
 - Recyc-Québec : L'échéance pour la remise du Plan de Gestion des Matières Résiduelles corrigé sera le 2 juillet 2023. *Nouvelles informations*
 - Fonds Vert municipal : Explications sur le mode de fonctionnement
 - o Financement max 10M\$ / projet, Subvention max 15%.
 - o 2 projets pré-acceptés pour présentation (1-projet des matières organiques
2- projet camion + intelligence territoriale)
-

FINANCE

2023-15 ACCEPTATION DES COMPTES DU 1ER AU 28 FÉVRIER 2023
(Documents déposés)

Sur une proposition de Madame Ginette Deshaies
Appuyée par Madame Sandra St-Amour
Il est unanimement résolu

Que la Régie accepte le paiement des dépenses courantes pour la période s'étendant du 1^{er} au 28 février 2023, pour un montant de 385 544,13\$ *(corrigeant ainsi l'erreur de transcription de l'ordre du jour)*

Adopté

2023-16 Facturation supplémentaire de MNP
(Documents déposés)

ATTENDU QUE Le mandat de MNP a nécessité des heures de travail supplémentaire dûes à de nouveaux rapports gouvernementaux et à des corrections d'erreurs dans la même mesure que les années précédente.

ATTENDU QUE La direction générale a mentionné les actions correctives qui seront appliquées

ATTENDU QUE Si les services de MNP étaient retenus pour 2023-24-25, les rapports pour lesquels MNP pourra ajouter du surtemps, seront ceux qui proviendront d'une 1ere demande.

Sur une proposition de Monsieur Yvon Potvin
Appuyée par Monsieur Michel Veilleux
Il est unanimement résolu

Que la Régie accepte le paiement des 2 factures additionnelles, pour un montant total de 5 660,00 + tx

Adopté

Résolutions concernant l'offre de service de STRATZER

2023-17 Annulation des résolutions 2023-07.2 et 2023-08 du 21 février 2023.

ATTENDU QUE Lors du CA du 21 février les prévisions de coût n'étaient pas claires.

ATTENDU QUE Le mandat de STRATZER a évolué entre le 21 février et le 21 mars 2023

Sur une proposition de Monsieur Pierre Carignan
Appuyée par Madame Patricia Lebel
Il est unanimement résolu

Que la Régie annule ces 2 résolutions.

Adopté

2023-18 Offre de service de STRATZER pour les mandats suivants :

De l'appel d'offre de la gestion des matières organiques, du dossier des écocentres et de la finalisation du dossier du PGMR.

(Documents déposés)

ATTENDU QUE L'échéance pour déposer un PGMR (plan de gestion des matières résiduelles) corrigé, sera le 2 juillet 2023, pour ne pas être en faute.

ATTENDU QUE Le dossier des écocentres est déjà hors de la planification initiale établie, la RIGIDBNY devra rendre des comptes par un rapport de mi-mandat à RECYC QUÉBEC en fin avril, pour l'octroi d'une subvention de 500K\$ sur une base contractuelle.

ATTENDU QUE Le délais pour recevoir des offres de partenariat est fixé au début de l'été, afin de démarrer le traitement des MO à l'été 2025.

Sur une proposition de Monsieur Alexandre Robert
Appuyée par Madame Lucie Allard
Il est unanimement résolu

Que la Régie approuve cette offre de service pour un montant de : 16 600\$

Adopté

2023-19 Renouvellement du contrat de collecte et traitement des plastiques agricoles de GESTERRA : 2023-01

ATTENDU QUE La REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) sur les plastiques agricoles devrait prendre place d'ici l'été 2023

ATTENDU QUE Les plastiques agricoles collectés par Gaudreau pour le compte de GESTERRA sont enfouis et qu'aucun développement de récupération à court terme n'est prévu.

ATTENDU QUE Si la REP s'implantait sur le territoire de la RIGIDBNY, ou qu'un recycleur avait la capacité de recycler ces plastiques agricoles, la RIGIDBNY pourrait demander de modifier ou de mettre un terme au contrat 2023-01.

Sur une proposition de Madame Suzanne Vachon
Appuyée par Monsieur François Page
Il est unanimement résolu

Que la Régie approuve cette entente d'un an, valide du 2023-01-01 au 2023-12-31

Adopté

2023-20 Demande de subvention pour formation en compostage, par la municipalité de Ste-Monique

ATTENDU QUE Les formations, présentations et autres activités, qui favorisent une réduction des matières résiduelles, sont des activités qui font partie du mandat de la RIGIDBNY.

ATTENDU QUE Que cette formation est ouverte aux autres municipalités du groupe.

Sur une proposition de Monsieur Denis Croteau
Appuyé par Monsieur Sylvain Jutras
Il est unanimement résolu

Qu'un montant de 200\$, soit versé à la municipalité de Ste-Monique, afin de défrayer une partie des coûts du formateur.

Adopté

INFORMATIONS

- Recherche une personne afin de produire un document servant à mousser notre candidature au cours d'appel d'offres et de processus d'embauche. Faire ressortir nos avantages, nos valeurs en matière d'écologie et notre positionnement stratégique.

Madame France Trudel

Madame Lucie Allard

Monsieur François Page, ont signifié leur intérêt afin d'aider pour la version finale

- Un communiqué de presse sera bientôt produit afin de démontrer notre intérêt envers le concept "sac dans le bac" et ainsi informer les citoyens sur les suites de notre démarche.

VARIA :

2023-21 Subvention annuelle demandée par Ludolettre (Document déposé)

ATTENDU QUE l'organisme Ludolettre adresse une demande d'aide financière de 1 800\$ afin d'amoinrir ses coûts d'opération.

ATTENDU QUE la Régie a prévu un poste budgétaire à cet effet et qu'une mesure dans le PGMR en commun stipule une volonté de soutenir activement les OBNL de la région qui œuvre dans le domaine de réemploi;

ATTENDU QUE Le CA recommande pour l'avenir, que Ludolettre joigne à ses prochaines demandes, l'impact que cette subvention a représenté sur le plan environnemental pour l'année précédente. (Ajout).

Sur une proposition de Madame Ginette Deshaies
Appuyée par Monsieur Claude Lefebvre
Il est unanimement résolu

D'autoriser cette demande d'aide de 1 800\$ à l'Organisme Ludolettre

Adopté

2023-22 Offre de placement de personnel par RANDSTAD (Document déposé)

ATTENDU QUE Cette entente n'est valide que pour un poste permanent, dans le but d'acquérir un(e) employé(e) possédant soit : une très bonne expérience du domaine municipal et/ou un très bon potentiel de leadership.

ATTENDU QUE Ce poste relèvera directement de la direction générale, la personne choisie sera responsable du protocole municipal, être à l'affût et proposer des améliorations à la gouvernance de la RIGIDBNY incluant entre autres le plan d'action du MAMH. Finalement elle supportera la direction générale dans l'atteinte des objectifs du PGMR et de ses différents projets.

ATTENDU QUE Cette personne ne pourra être embauchée, que si le MAMH l'accepte dans son programme de support aux organismes municipaux.

Sur une proposition de Madame Patricia Lebel
Appuyée par Monsieur Yvon Potvin
Il est unanimement résolu

D'autoriser Randstad afin qu'ils nous proposent des candidats.

Adopté

QUESTION DU PUBLIC (aucune)

HUIS CLOS

PROCHAINE RÉUNION FIXÉE AU 25 AVRIL 2023 à 19h00 (Session de travail).

Au Centre des Arts Populaires de Nicolet

*PS La salle du **conseil municipal** n'était plus disponible pour cette rencontre*

2023-23 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Sur une proposition de Monsieur Denis Croteau
Appuyé par Monsieur Guy Dupuis
Il est unanimement résolu

De lever l'assemblée à 20h25.



Céleste Simard
Présidente



Mario Lacroix
Directeur général, secrétaire-trésorier